LE CICR AU SECOURS DES VICTIMES DES ÉVÉNEMENTS AU LAOS

25 septembre 1959. — Le Comité international de la Croix-Rouge a décidé d'ouvrir un crédit de 37.000 francs suisses pour des envois de secours à la Croix-Rouge du Laos. Les bénéficiaires seront des victimes des récents événements, notamment des réfugiés des zones d'opérations et des militaires blessés.

La liste des secours a été dressée à la suite d'une visite faite au Laos par M. André Leuenberger, délégué du CICR à Saïgon. Elle comprend des couvertures, du lait condensé, des lits métalliques et des layettes. Les envois sont sur le point d'être acheminés sur Vientiane.

ASSISTANCE DE LA CROIX-ROUGE AUX POPULATIONS REGROUPÉES EN ALGÉRIE

7 octobre 1959. — A diverses reprises, depuis 1957, le Comité international de la Croix-Rouge a distribué des secours à des civils algériens regroupés dans certaines zones à la suite des opérations militaires. Selon les informations recueillies, le nombre des personnes ainsi déplacées à l'intérieur de l'Algérie atteint un million.

Pour alléger le sort de ces populations, la Croix-Rouge française mène, grâce à des équipes itinérantes d'infirmières,